

Identité du dirigeant

M. Mme Mlle

Forme juridique : Entreprise individuelle

Société

Si société : EURL SARL SNC SDF Autre (préciser) :

Nom : Prénom :

Date de naissance du dirigeant : Date de création de l'entreprise :

Raison sociale (si société) :

Enseigne professionnelle :

SIRET :

Coordonnées

Tél : Port : Fax :

Adresse mail :

Adresse personnelle : Rue :

Code postal : Ville :

Adresse professionnelle : Rue :

Code Postal : Ville :

Si vous souhaitez recevoir notre correspondance à l'adresse personnelle, cochez cette case

Activité(s) exercée(s)

Intitulé : (si activités multiples : souligner l'activité principale)

Code NAF : Surface de vente (si commerçant) :

Cabinet comptable (ou conseil)

Nom :

Adresse :

Tél : Fax :

Bilan

Date d'ouverture et clôture de la 1^{ère} déclaration transmise au centre : du au

Si cette déclaration est provisoire, cochez cette case

Ouverture et clôture de la déclaration suivante : du au

Régime fiscal

Catégorie : Bénéfice Agricole (BA) Bénéfices Industriels en Commerciaux (BIC) Impôt sur les Sociétés (IS)

Régime : Réel Simplifié Réel Normal Micro BIC

tournez SVP 



Situation au regard de l'adhésion

S'agit-il d'une première adhésion ? OUI NON

Si NON ⇒ Reprise d'activité (ex. : le conjoint) :
⇒ Transfert de centre, lequel ? : jusqu'au :
⇒ Autre cas (préciser) :

En adhérant à CERELOR, je m'engage à :

- Produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et complète ;
- Adresser chaque année à CERELOR mes déclarations fiscales complètes, ceci dans un délai de 4 mois à compter de la date de clôture de l'exercice (délai porté à 5 mois pour les clôtures au 31 Décembre) ;
- Respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association ;
- Informer ma clientèle de ma qualité d'adhérent, en affichant dans mon local commercial, visible de la clientèle, la mention « membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale acceptant à ce titre les règlements par chèques libellés à mon nom » et en reproduisant cette mention sur toute correspondance ou document professionnel remis ou adressé aux clients ;
- Régler dans le mois qui suit l'appel, le montant de la cotisation annuelle fixée par le bureau du conseil d'administration de l'association ;
- Accepter les contrôles diligentés par l'association : contrôle formel des documents ou contrôles de cohérence et vraisemblance et à répondre aux demandes d'informations résultant de ces contrôles ;
- Informer CERELOR du partenaire EDI choisi pour réaliser la télétransmission de mes documents fiscaux et annexes ou à défaut, donner mandat à CERELOR pour l'accomplissement de cette formalité.

Quand adhérer ?

Dans les 5 premiers mois de l'exercice comptable en cas de première adhésion. Dans les autres cas, les délais sont variables. Consultez-nous, car cette question conditionne l'octroi des avantages fiscaux.

L'adhésion est ensuite reconduite automatiquement chaque année, sauf avis contraire de votre part.

Cachet du membre de
L'Ordre des Experts Comptables
(le cas échéant)

Fait à

Le

Signature précédée de la mention
manuscrite « lu et approuvé »

PARTIE RÉSERVÉE AU CENTRE

Numéro : Cabinet : Code NAF :

Date d'adhésion : Millésime : Clôture :